INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM
Code ISIN action EI: FR0013241452
Compartiment de la SICAV « CM-AM SICAV »
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Action destinée à la commercialisation en Espagne

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle.
L'indice tient compte de la capitalisation des intérêts.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille.

La construction du portefeuille est réalisée dans les limites de la fourchette de sensibilité en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro–économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géo–politique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro–économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :
- Le degré d'exposition au risque de taux,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

La volatilité maximale de l'OPCVM ne s'écartera pas plus de 0,50% de celle de l'indice €STR capitalisé.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
- **Jusqu'à 110% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de l'OCDE et de la zone euro, de catégorie Investment Grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.**
La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et + 0,5.

- **De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.**

Il peut être investi :
- en titres de créances et instruments du marché monétaire de catégorie Investment Grade,
- jusqu'à 10 % de de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :
- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition aux risques de taux, de crédit et de change,
L'effet de levier indicatif est de 150 %.
- des dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée de placement recommandée : Supérieure à 6 mois
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 9h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours d'ouverture de Bourse, à l'exception des jours fériés et de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

1	2	3	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 1 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux instruments de taux gérés dans une fourchette de sensibilité aux variations de taux d'intérêt faible (maximum de 0,50). Par conséquent, la volatilité de la valeur liquidative est faible et le profil de risque et de rendement faible.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
Risque de contrepartie : Ce risque résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**Néant**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	**0,09% TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	**30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,15 %, même si cette performance est négative**

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PRESENTATION DES PERFORMANCES PASSEES

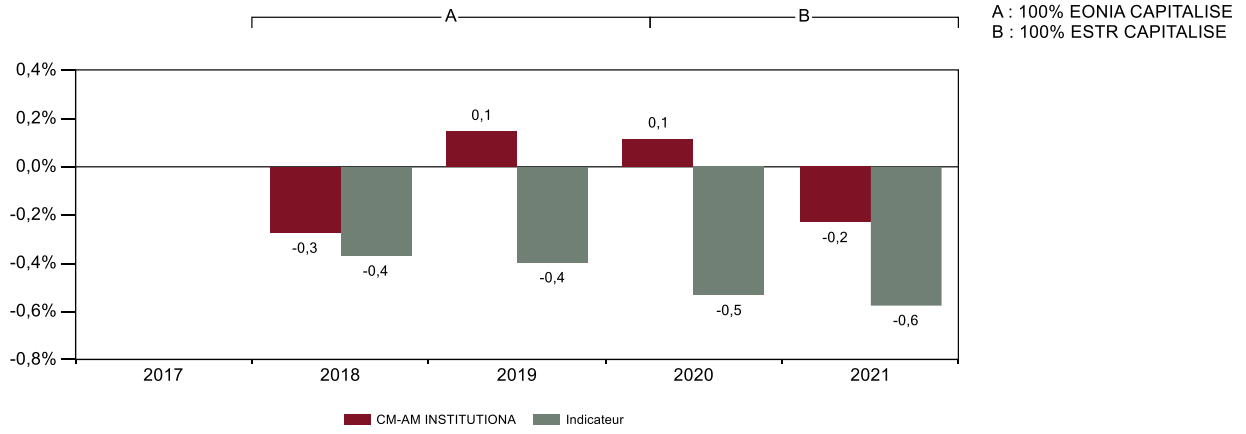

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice tient compte de la capitalisation des intérêts.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/05/1999 **DATE DE CREATION DE L'ACTION :** 14/12/2017

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 18/02/2022 : le FCP CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM a été absorbé par le compartiment de CM-AM SICAV, également dénommé CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le compartiment de SICAV du même nom, créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques du FCP, son code ISIN et ses performances.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon - 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT.

REGIME FISCAL : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL AM – Service Relations Distributeurs – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **07/09/2022.**